

20/07/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de circulation :
Spectacle Son et
Lumière

Prestation effectuée par
l'entreprise France
Laser

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise France Laser, 212 route de Saint Martial (33 540).

Considérant que pour permettre l'organisation du spectacle son et lumière, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité Rue de la Mairie.

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre la réalisation de la prestation, la circulation de tous les véhicules s'effectuera rue de la Mairie avec un rétrécissement de chaussée nécessitant un alternat par feux sur le pont de la Vézère et une limitation de vitesse à 30 km/h du vendredi 24 juillet 2026 au dimanche 26 juillet.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes sera mise en place par les services de la commune.

Article 3 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Directeur du Département de la Corrèze,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise France Laser.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 20 juillet 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
20/07/2026